

LE CENTRE DE DROIT NOTARIAL DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



Faculté de droit et des sciences criminelles

co-dirigé par:

M. Denis Piotet, Professeur à l'Université de Lausanne

Me Yves Noël, Avocat, Professeur à l'Université de Lausanne

Me François Bianchi, Notaire, Professeur à l'Université de Lausanne

Unil

UNIL | Université de Lausanne
Centre de droit notarial
bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne

présente

Maîtrise
en droit suisse
mention droit privé
et fiscal du patrimoine

UN NOUVEAU MASTER

Au centre de cette mention :

LE PATRIMOINE

sa gestion, sa conservation, sa transmission
examiné sous deux angles principaux:

civil et fiscal, au plan national et international.

Les branches obligatoires dans le cadre de la mention sont :

- planification matrimoniale et successorale,
- droit fiscal du patrimoine,
- droit de l'immobilier.

Bien qu'ayant un caractère hautement spécialisé, ce Master conserve une dimension généraliste très attractive pour de nombreuses professions.

Il intéressera :

- toutes les personnes qui se destinent à une carrière d'avocat ou de juriste et souhaitent avoir de meilleures connaissances des branches liées au patrimoine,
- les futurs juristes spécialistes du droit de la famille, de la gestion privée (banque, fiduciaire, *family office*), de l'immobilier,
- les futurs candidats au stage de notaire,
- les futurs spécialistes du droit fiscal lié à la gestion, la conservation et la transmission du patrimoine.



LES MATINÉES DU PATRIMOINE



Afin d'assurer une formation continue à tous les spécialistes du droit patrimonial, le Centre de droit notarial organise chaque année, le premier jeudi de février, une demi-journée de formation :



Les matinées du patrimoine

dédiées au droit privé et au droit fiscal du patrimoine.

La première partie traite d'un thème d'actualité récente sous l'angle civil et fiscal.

La deuxième partie est consacrée à la revue de la jurisprudence civile et fiscale de l'année écoulée dans les domaines de la planification matrimoniale et successorale, du droit fiscal du patrimoine (impôts de donation et succession, gains immobiliers, impôt sur le revenu et la fortune, etc.), des droits réels et du droit des contrats en matière immobilière.



LES ATELIERS DU PATRIMOINE

Quelle formation continue un juriste de banque, de fiduciaire, de *family office*, de régie immobilière, d'étude de notaire ou d'avocat a-t-il à sa disposition s'il veut perfectionner ou simplement actualiser ses connaissances en droit du patrimoine ? Quelle plus-value amène-t-il à son employeur s'il néglige l'entretien de ces connaissances-là ? La participation occasionnelle à des séminaires est-elle suffisante ?

Une réponse possible à ces questions :

les Ateliers du patrimoine



Fiscal: sous l'égide de l'Association vaudoise des banques, dix cours de quatre heures répartis sur trois mois sont ouverts, sur dossier, à 25-30 professionnels désirant actualiser et approfondir leurs connaissances en fiscalité du patrimoine (impôts de succession, donation, conventions de double imposition, droit fiscal étranger des successions, trusts, etc...).

Patrimonial: en collaboration avec d'autres associations professionnelles, des modules de formation continue en droit civil et fiscal du patrimoine seront développés en fonction des publics intéressés.

Revue
de droit privé
et fiscal
du patrimoine

UNE NOUVELLE REVUE

Quatre fois par année
le Centre de Droit Notarial
édite une publication
qui traite de tous les sujets
en relation avec le droit
patrimonial

Elle comprend :

- des articles de fond
dans les domaines civils
et fiscaux en relation
avec le patrimoine
- une revue
de jurisprudence
et de doctrine récentes
dans ces domaines

• les actes des
« Matinées du Patrimoine »

Les contributions émaneront
tant de Professeurs d'Université
que de praticiens



Le comité de rédaction se compose
des membres suivants :

- M. Denis Piotet, Professeur
à l'Université de Lausanne
- Me Yves Noël, Avocat,
Professeur à l'Université de Lausanne
- Me François Bianchi, Notaire,
Professeur à l'Université de Lausanne
- Me Michel Mooser, Notaire,
Professeur à l'Université de Fribourg
- M. Stephan Wolf, Professeur
à l'Université de Berne,
Directeur de l'Institut de droit notarial
- M. Bernard Rolli, Magistrat,
Professeur à l'Université de Berne
- Me Etienne Jeandin, Notaire à Genève
- Me Thierry Dubois, Notaire,
Chargé de cours à l'Université de Lausanne
- Mme Inge Hochreutener, Juriste, Berne



*Pour tous renseignements: mail: cdn@unil.ch
tél.: +41 21 692 28 36
fax: +41 21 692 28 25*

Unil

UNIL | Université de Lausanne
Centre de droit notarial
bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne